

Certification des biocarburants

Anne PRIEUR-VERNAT
IFP

Direction Économie et Veille, Département Économie

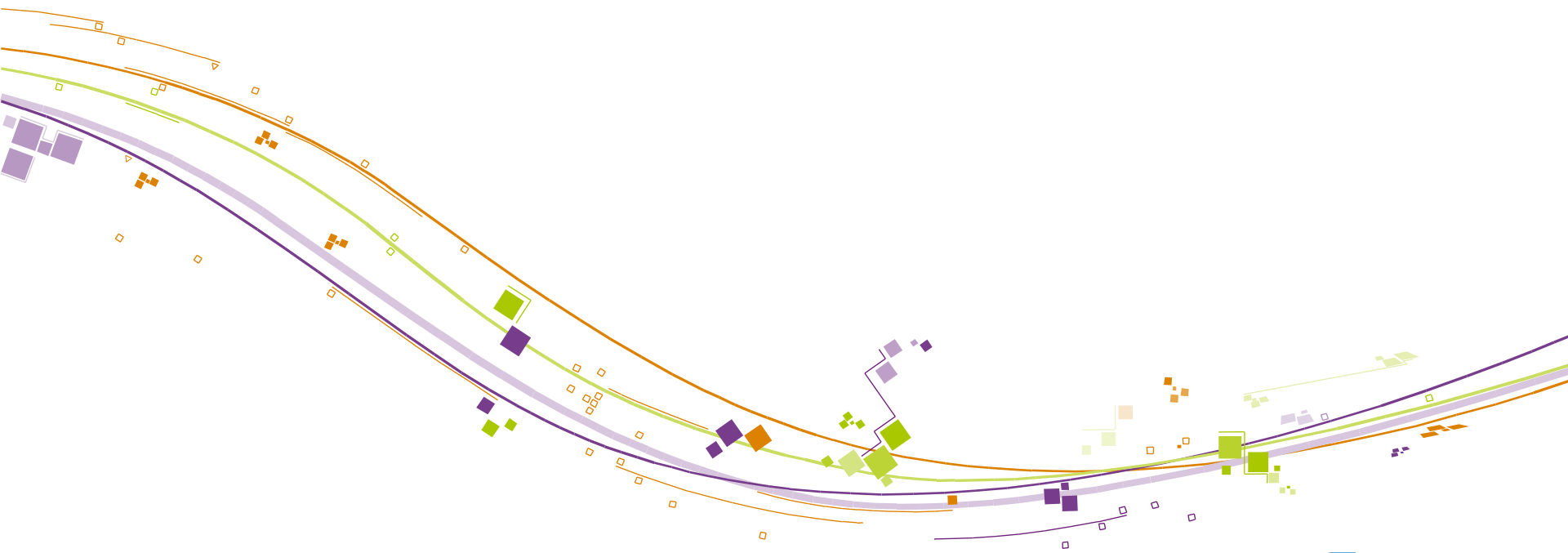




Déroulement de la présentation

- 1. Contexte général**
-
- 3. Proposition de la Commission Européenne : la Directive EnR**
-
- 5. Autres travaux à l'échelle Européenne**
-
- 7. Éléments de conclusion**

1. Contexte général



Une demande sociétale forte de critères garantissant la durabilité des biocarburants

- **Remise en cause des bénéfices environnementaux associés aux filières biocarburants**
- **Travaux de certification de ces filières dans différents pays européens : Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni**
- **Réglementation européenne**
 - **Paquet Energie-Climat**
 - **Proposition de Directive sur les Energies Renouvelables par la Commission Européenne**
 - **Révision en cours de la Directive sur la Qualité des Carburants**

Qu'est-ce qu'une démarche de certification des critères de durabilité ?

- **Inclusion des 3 piliers du Développement Durable**
 - **Économie**
 - **Environnement**
 - **Société**

- **Une démarche de certification inclut :**
 - la détermination de principes et d'objectifs
 - la définition de standards ou jeu de critères et d'indicateurs associés (paramètre quantitatif ou qualitatif permettant d'évaluer le critère)
 - un processus de certification ou de vérification indépendant
 - un processus d'accréditation pour contrôler les organismes de certification
 - un processus de traçabilité (physique ou non) de la production

D'après Testut M., 2008



1. Proposition de la Commission Européenne : la Directive EnR



Rappels des principaux éléments relatifs à la durabilité des biocarburants dans la RED

- **Objectif d'incorporation de carburants alternatifs : 10% en 2020, contraignant si**
 - les biocarburants de 2^{ème} génération sont disponibles,
 - et la Directive sur la qualité des carburants est modifiée.
- **Nécessité d'inclure dans Directive EnR des critères et dispositions pour :**
 - assurer une production et une utilisation durables des bioénergies,
 - limiter les désaccords liés aux différentes utilisations de la biomasse.

Critère 1 – Assurer un niveau minimum d'émissions de gaz à effet de serre évités

- **Définition d'une valeur de référence associée aux filières de référence fossiles : $83,5 \text{ gCO}_2 \text{ éq/MJ}$**
- **Seuil minimum encore en discussion**
 - 35 % puis 50 % pour le Conseil Européen
 - 45 % puis 60 % pour le Parlement Européen
- **Définition d'une méthodologie de calcul pour les filières biocarburants**
 - Définition de valeurs par défaut (à partir des données JRC/EUCAR/Concawe)
 - Utilisation des valeurs par défaut ou calcul précis pour chaque opérateur
 - Définition d'une méthodologie détaillée pour le calcul

Critère 2 – Éviter une perte importante de biodiversité

- **Éviter la conversion de terres qui sont associées à une biodiversité exceptionnelle**
 - forêts primaires,
 - zones protégées,
 - prairies.

Critère 3 – Éviter une diminution significative du stockage du C par les changements d'utilisation des terres

- **Éviter la conversion de terres associées avant une certaine date à des stockages importants de carbone**
 - forêts,
 - zones humides.

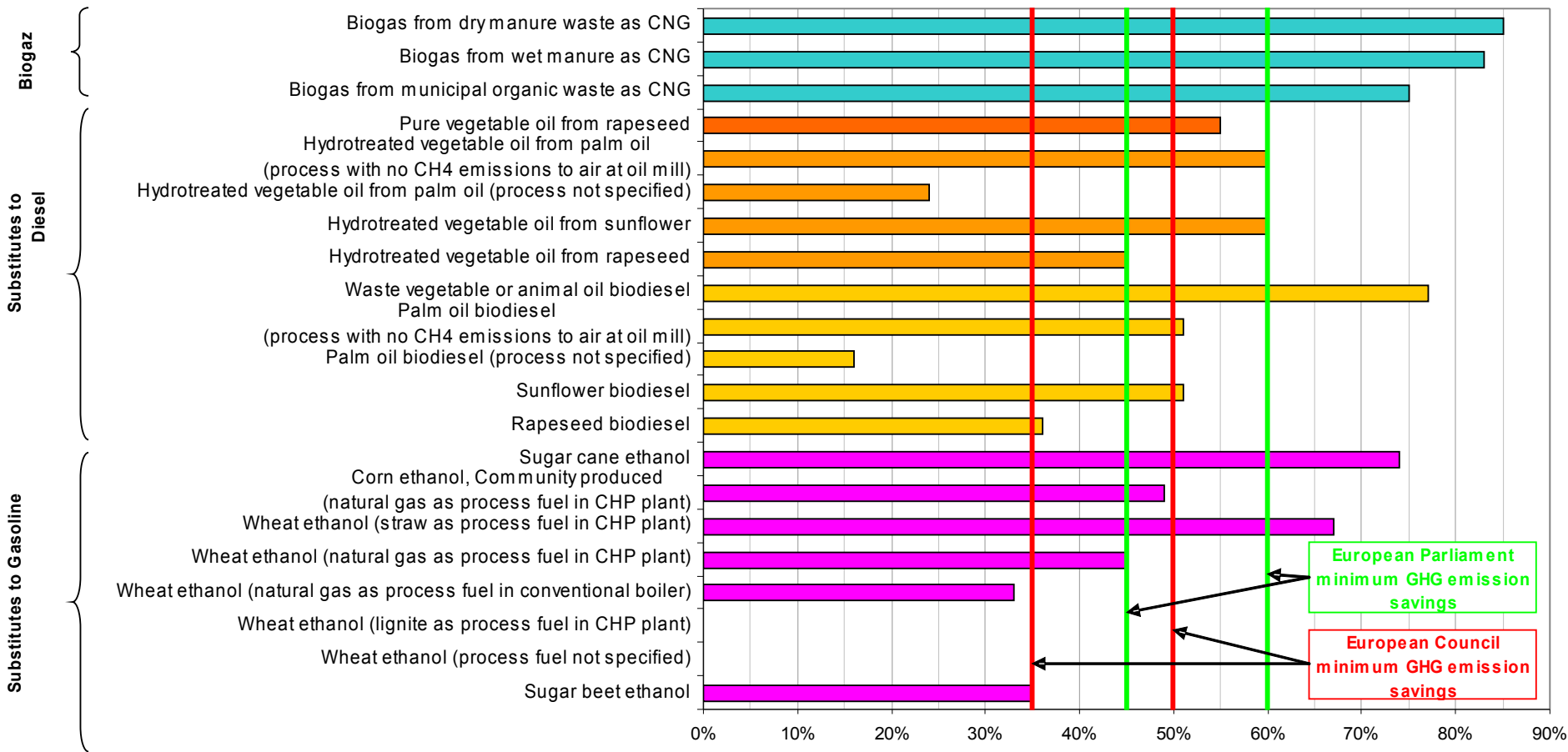
Critère 4 – Respecter les critères de l'écoconditionnalité

- **Pour les producteurs européens :**
 - les bonnes conditions agricoles et environnementales,
 - et le respect des normes minimales.

Discussions en cours

	Proposition initiale du 23 Janvier 2008	Position du Conseil Européen	Position du Parlement Européen
Taux d'incorporation	10% en 2020	10% en 2020	5% en 2015 dont 1% à partir d'élec. ou d'H ₂ d'origine renouvelable, de biocarburants G2, ex-déchets ou ex-algues 10% en 2020 dont 4% à partir d'élec. ou d'H ₂ d'origine renouvelable, de biocarburants G2, ex-déchets ou ex-algues
Seuil de réduction des émissions de GES	35%	35% puis 50% en 2017	45% puis 60% en 2015 et pas de valeurs par défaut
Changements d'usage des sols	cf. tr. précédents	Bonus si usage de terres marginales ou dégradées	Prise en compte des changements directs et indirects d'usage des sols
Biodiversité	cf. tr. précédents	-	Protection de la biodiversité
Impacts sociaux et autres impacts environnementaux	-	Reporting	Inclusion de nouveaux critères + Evaluation des impacts des objectifs d'incorporation au plus tard en 2014

Influence du seuil de réduction des émissions de GES (bioc. G1)



Seuls les biocarburants produits à partir de déchets, paille (yc. ethanol avec cogénération paille) et canne à sucre restent éligibles avec un seuil minimum de réduction de 60%

1. Autres travaux à l'échelle Européenne





Travaux du CEN/TC 383

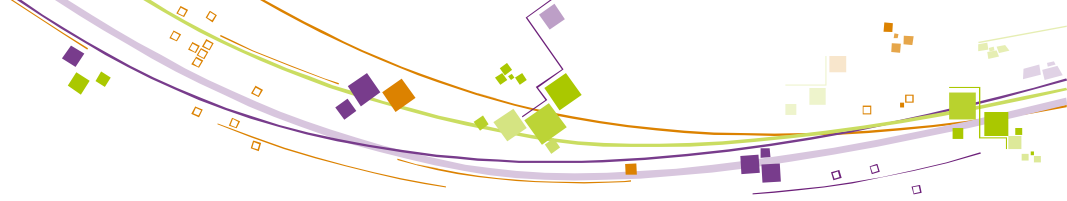
- **Intitulé : "Critères de durabilité pour la biomasse"**
- **Initiative des Pays-Bas en Février 2008**
- **Premières discussions**
 - **Champ du TC : Dir. EnR seulement ou extension ?**
 - **Restreinte aux applications énergétiques ou destinée à mais pas limitée à ces applications ?**
 - **Effets indirects (changements d'usages des sols) exclus ou inclus ?**
 - **Niveau global ou européen ?**

Objectifs

- 1. Préciser l'application de la Dir. EnR**
 - **Détail des critères inclus dans la Dir. EnR**
 - **Amélioration de la terminologie**
 - **Détail des calculs relatifs aux émissions de GES**
 - **Inclusion d'un bilan des consommations d'énergie**
 - **Vérification et audit : introduction de schémas de certification**

- 3. Critères complémentaires sur la base du volontariat**
 - **Travaux complémentaires sur les critères EnR**
 - **Aspects économiques et sociétaux**
 - **Biodiversité**
 - **Effets indirects**
 - **Spécifications techniques et rapports pour accélérer le consensus là où il n'existe pas d'exigence légale**

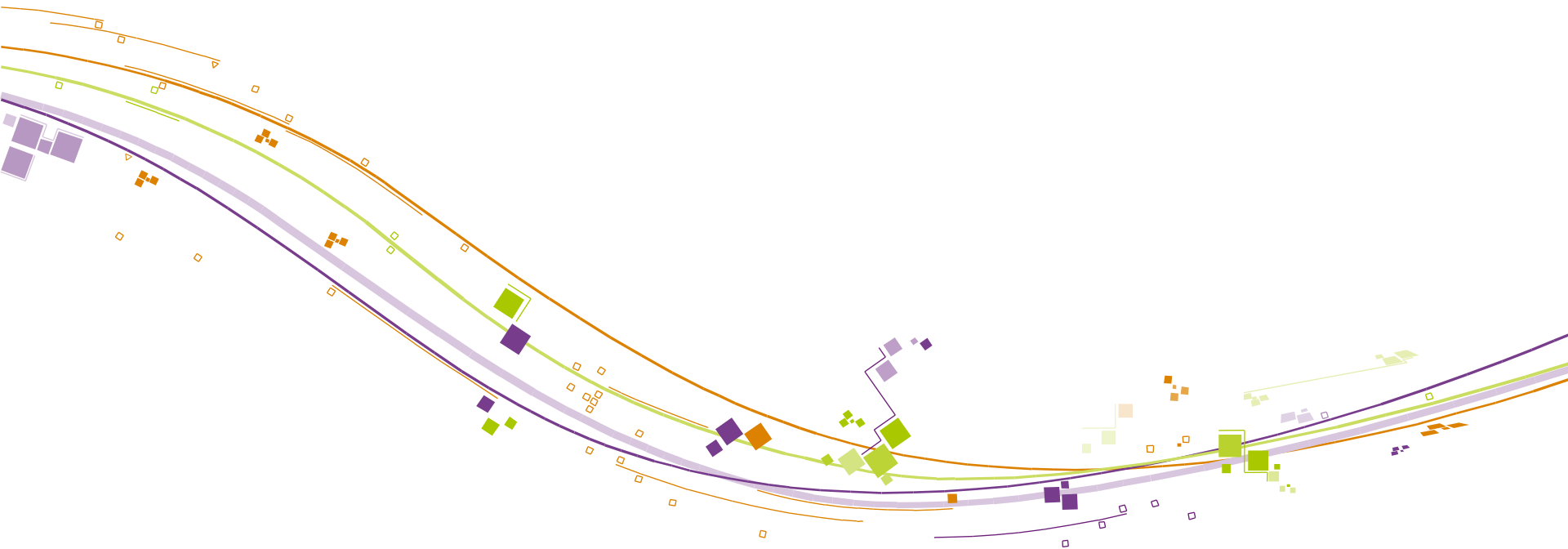
Premiers documents attendus en 2009



Structure des travaux

- **WG 1 - Terminology and cross-cutting issues**
- **WG 2 - GHG emission/fuel balance and calculations**
- **WG 3 - Biodiversity and environmental issues**
- **WG 4 - Economic and social aspects**
- **WG 5 - Verification and auditing**
- **WG 6 - Indirect effects**

1. Éléments de conclusion



Premières étapes vers un système de certification des biocarburants

- **Nécessité de garantir la durabilité des filières biocarburants**
- **Nombreux travaux en cours**
- **Consensus indispensable mais difficile à trouver**
 - **Définition des critères**
 - **Applicabilité**
 - **Prise en compte des contextes locaux**